

**Bureau de la gestion collective
des personnels du 1^{er} degré**

Affaire suivie par :

Aline Descamps

Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : aline.descamps@ac-strasbourg.fr

leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République

B.P. 60092

68017 Colmar cedex

Colmar, le 04 mars 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles du Haut-Rhin,
et messieurs les professeurs des écoles
du Haut-Rhin,

Objet : Deuxième appel à candidature sur postes spécifiques – année scolaire 2024/2025.

Références : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiée au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ; lignes directrices de gestion académiques actées en comité technique académique le 02 février 2022.

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation en dehors du mouvement intra départemental pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département.

Les particularités de ces postes nécessitent de vérifier au préalable la détention de titres ou qualifications, l'existence de compétences et/ou une expérience particulière permettant la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil de la candidate ou du candidat.

1. DEUX TYPES DE POSTES SPÉCIFIQUES.

1.1 LES POSTES A EXIGENCES PARTICULIÈRES.

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès de la candidate ou du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à exigences particulières :

- Enseignantes et enseignants en service de psychiatrie infanto-juvénile
- ULEC Passerelles
- Dispositif relais
- Bureau AESH
- RASED
- Un maitre, une maîtresse/deux langues (langue et culture régionale)
- 16h/8h allemand
- Classes accueillant des moins de trois ans
- Classes passerelles
- Classes à horaires aménagés musicales
- Grande section/CP/CE1 dédoublés

1.2. LES POSTES À PROFIL.

En raison de spécificités particulières attachées à ces postes ou relevant de contextes locaux particuliers, il peut être procédé à des affectations hors barème. Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à profils :

- Conseillères et conseillers pédagogiques
- ULIS en collège et lycée
- Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- Classes spécialisées (remédiation scolaire, MECS, autisme)
- Enseignantes et enseignants mis à disposition de la MDPH
- Secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés
- Assistantes et assistants de prévention
- Directions d'écoles entièrement déchargées
- Directions d'écoles situées en REP et REP+
- Coordinatrices et coordinateurs REP+
- Coordinatrices et coordinateurs CLA
- Coordinatrices et coordinateurs pour les territoires éducatifs ruraux (TER)
- Formatrice et formateur en éducation prioritaire
- Enseignantes et enseignants à l'école de l'Illberg de Mulhouse
- Directions de centres PEP
- Personnels chargés de missions auprès de l'inspecteur d'académie
- Coordinatrices et coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- Enseignantes et enseignants des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- Enseignantes et enseignants référents- suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Enseignantes et enseignants référents aux usages du numérique (ERUN)
- Enseignantes et enseignants en établissements pénitentiaires et centre éducatif fermé
- Enseignantes et enseignants au sein du Carré régalien

2. LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT.

2.1. UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE DE RECRUTEMENT.

Les postes à exigences particulières et à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les professeures et professeurs des écoles peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les personnels intéressés par les postes vacants enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant, uniquement par mail, pour le 18 mars 2024 au plus tard.

Les candidates et candidats ayant reçu un avis défavorable de leur IEN ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Celles et ceux ayant reçu un avis favorable de leur IEN seront convoqués devant la commission.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires pour les postes à exigences particulières.

2.2. UN DÉPARTAGE AU BARÈME OU PAR LISTE CLASSANTE.

Pour les postes à exigences particulières le départage des candidates et candidats se fera dans l'ordre ci-dessous :

- Enseignante ou enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et touché(e)s par une mesure de carte scolaire, qui postule sur un poste de même nature, par AGS décroissante ;
- Enseignante ou enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaite un poste similaire mais dans une autre école, par AGS décroissante.
- Enseignante ou enseignant entrant dans le dispositif, par AGS décroissante.

Pour les postes à profil le départage des candidates et candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème). Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

Cas particuliers

S'agissant des postes un maître/deux langues, et au vu de la situation des ressources bilingues du département, les candidatures des nouveaux entrants dans le cursus bilingue seront traitées en priorité, sauf cas particuliers.

S'agissant des postes spécialisés auprès de l'inspecteur en charge de l'école inclusive les personnels non titulaires du CAPPEI et demandant le maintien sur leur poste spécifique seront traités en priorité par rapport aux enseignants ou enseignantes non spécialisés souhaitant s'essayer sur un poste spécialisé pour la première fois (sous réserve de l'avis favorable de l'IEN en charge de l'école inclusive).

2.3 LA NOMINATION.

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Tout agent qui postule à un poste spécifique et dont la candidature serait retenue ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

La nomination se fera à titre définitif, sous réserve que la candidate ou le candidat dispose des titres requis. Les enseignantes et enseignants souhaitant être nommés en affectation à l'année (affectation provisoire avec réservation du poste de titulaire pendant un an) doivent en faire la demande explicite dans leur courrier de candidature.

Les agents qui obtiennent un poste spécifique au 1^{er} septembre 2024 ont l'autorisation de participer au mouvement intra-départemental 2024 selon les conditions suivantes (cumulatives) :

- **l'agent concerné a l'obligation de prendre ses fonctions au 1^{er} septembre 2024 sur le poste spécifique qu'il a demandé et obtenu ;**
- le poste ordinaire qu'il pourrait obtenir dans le cadre du mouvement intra-départemental lui sera conservé un an. Ce poste sera attribué à titre provisoire à une enseignante ou un enseignant lors de la phase d'ajustements qui se déroulera fin juin.

3. LES POSTES VACANTS.

Vous trouverez les fiches de postes correspondantes en annexe de la présente circulaire.

3.1. LES POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES.

- **16/8H Allemand**

Ecole Louis Pasteur COLMAR

- **1 maître/2 langues**

Ecole intercommunale d'Oltingue (poste en élémentaire) ALTKIRCH
 Ecole primaire d'Ammerschwihr (poste en maternelle) INGERSHEIM
 Ecole primaire d'Ammerschwihr (poste en élémentaire) INGERSHEIM

Ecole primaire Charles Grad Turckheim (poste en élémentaire) INGERSHEIM
Ecole primaire Intercommunale Rantzwiller (poste en maternelle) RIEDISHEIM
Ecole élémentaire Charles Péguy Bartenheim RIEDISHEIM
Ecole primaire Nathan Katz Habsheim (poste en élémentaire) RIEDISHEIM
Ecole primaire Léonard de Vinci Kembs (poste en élémentaire) SAINT LOUIS
Ecole maternelle les coccinelles Huningue SAINT LOUIS
Ecole maternelle Munster WINTZENHEIM

- **TPS**

Ecole maternelle Franklin MULHOUSE 3

- **Classe CHAM**

Ecole élémentaire Cour de Lorraine MULHOUSE 3

- **Grandes sections dédoublées**

Ecole maternelle Saint-Exupéry COLMAR
Groupe scolaire La Fontaine MULHOUSE 1
Ecole maternelle Prévert MULHOUSE 1
Ecole maternelle Furstenberger MULHOUSE 1
Ecole maternelle Dieppe MULHOUSE 2

- **CP/CE1 dédoublés**

Ecole élémentaire Jean Zay MULHOUSE 1
Ecole élémentaire Cour de Lorraine MULHOUSE 3
Ecole élémentaire Jean-Jacques Waltz COLMAR
Groupe scolaire La Fontaine MULHOUSE 1
Groupe scolaire Brossolette MULHOUSE 2
Ecole élémentaire Koechlin MULHOUSE 3
Ecole élémentaire Les jonquilles Illzach WITTENHEIM – 2 postes (*hors régime indemnitaire REP/REP+*)

3.2. LES POSTES À PROFILS.

- **Enseignante ou enseignant en classe bilingue anglais**

Ecole de l'Illberg (1 poste en élémentaire et la décharge de direction à 0,66%) MULHOUSE 3

- **Conseillère et conseiller pédagogique de circonscription - généraliste**

Auprès de monsieur l'inspecteur de la circonscription de Wintzenheim (valence EPS et mathématiques)
Auprès de madame l'inspectrice de la circonscription d'Ingersheim

- **Conseillère et conseiller pédagogique de circonscription – langues vivantes**

Auprès de mesdames les inspectrices des circonscriptions de Wittelsheim et Wittenheim

- **Conseillère ou conseiller pédagogique départemental**

Du numérique rattaché à la circonscription de Wintzenheim
En sciences, technologie et développement durable, rattaché à la circonscription d'Ingersheim

- **Carré régalien**

Une chargée ou un chargé de mission « Carré régalien »
Une référente ou un référent en charge du « Carré régalien » (2 postes)

- **Classes spécialisées**

E.P. Roland Igersheim Hésingue - SAINT LOUIS (pôle ressource autisme, poste en maternelle)
Remédiation scolaire- poste rattaché au collège Charles Péguy

- **Enseignante ou enseignant pour le suivi des élèves polyhandicapés**

Poste rattaché à l'école élémentaire Barrès de Colmar

- **ULIS Collège**

Collège François Dolto SIERENTZ
Collège Robert Beltz SOULTZ
Collège Georges Forlen SAINT LOUIS
Collège Victor Schoelcher ENSISHEIM

- **RASED**

Ecole élémentaire Sainte-Barbe Wittenheim – dominante pédagogique WITTENHEIM

Groupe scolaire Camus Mulhouse – dominante pédagogique MULHOUSE 1

- **Classes en établissements médicoéducatifs**

IME BOLLWILLER (50%)
IME M.J. Sirlin DANNEMARIE (2 postes)
ITEP Saint Jacques ILLZACH (2,5 postes)
EDM Les acacias PFASTATT (1.5 postes)
ITEP La Forge WINTZENHEIM (50%)

- **Coordonnateurs en établissements médicoéducatifs**

IDSD Le Phare ILLZACH
IME Domaine du Rosen Bollwiller

- **Coordonnatrice ou coordonnateur des territoires éducatifs ruraux**

1 poste auprès de madame l'inspectrice de la circonscription d'Altkirch : 50% pour le secteur de Ferrette et 50% pour le secteur de Seppois-le-bas

50% Vallée de la Doller auprès de madame l'inspectrice de la circonscription de Thann (rattaché à l'école Les Abeilles de Masevaux)

50% Vallée de la Thur auprès de madame l'inspectrice de la circonscription de Thann (rattaché à l'école de Saint-Amarin)

- **Instructrice ou instructeur auprès de la MDPH**

Signé : Nicolas FELD-GROOTEN

ANNEXE 1 – FICHES DE POSTES

N° 1 – ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT BILINGUE 16/8 ALLEMAND

Profil du poste :

Les enseignantes et enseignants de la voie bilingue de l'école élémentaire Pasteur sont recrutés pour leurs compétences linguistiques en allemand. Cette école adoptera un dispositif particulier communément dénommé « 16/8 ». Il s'agit de dispenser les enseignements des programmes à hauteur hebdomadaire de 16h en français et 8h en allemand.

Le caractère exceptionnel de cette proposition pédagogique bilingue se traduit également par l'impulsion de différents projets, par des choix d'organisations pédagogiques modulables et par l'usage des outils numériques.

Qualifications requises :

- excellente maîtrise de l'allemand. (Niveau C1 du CECRL souhaité) ;
- connaissances avérées en pédagogie et en didactique, notamment dans le domaine des langues vivantes ;
- capacité à concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves ;
- maîtrise des outils numériques au service des enseignements ;
- expérience d'enseignement dans la voie bilingue appréciée.

Missions :

- enseigner en allemand et en français les disciplines au programme de l'école primaire
- s'inscrire dans une démarche de projet et construire en équipe le projet pédagogique de ce nouveau cursus ;
- assurer le suivi du parcours de tous les élèves en prenant en compte leurs antécédents et leurs besoins particuliers ;
- travailler en équipe ;
- collaborer avec les partenaires de l'école, la mairie et les parents d'élèves.

Qualités requises :

- capacité à communiquer et à travailler en équipe avec des partenaires multiples ;
- capacité à concevoir un enseignement différencié, au sein de classes multi-niveaux ;
- goût pour l'innovation et la recherche ;
- être une personne ressource s'inscrivant dans un collectif innovant ;

Pour plus de renseignements, vous êtes invités à contacter Mme Kempf Ou-Saïdène, conseillère pédagogique départementale Langues vivantes – DSDEN 68 au 03.89.21.56.08 ou 03.89.21.56.10

N° 2- POSTE « UNE MAITRESSE- UN MAÎTRE DEUX LANGUES »

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les enseignantes et enseignants assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement en allemand et en français (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- Prioritairement aux enseignantes et enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- Aux enseignantes et enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire (année de professeurs des écoles stagiaires non comprise).

Les candidates et candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter devant une commission d'entretien départementale qui évaluera leurs compétences linguistiques.

Les candidates et candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission affectera les personnels ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction des postes un maître/deux langues demandés sur la lettre de candidature.

Les personnels affectés dans la voie bilingue sur des postes un maître/deux langues perçoivent la moitié de la prime bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme KEMPF-OU-SAIDENE, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.21.56.08.

N° 3 - ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « GS dédoublée »

Le maître « GS dédoublée » exerce au sein d'une école en REP+ ou en REP dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de GS aux effectifs dédoublés ;
- soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel deux enseignants ont la responsabilité d'une classe de GS aux effectifs non dédoublés.

Son action vise l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire tout en préparant l'acquisition des savoirs fondamentaux dès le CP. Sans négliger les autres domaines d'apprentissage, elle est prioritairement centrée sur l'apprentissage de la langue française.

Tout professeur des écoles motivé (exception faite des professeurs stagiaires) peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 1 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences.

- bonne maîtrise didactique dans les domaines du langage, de la préparation à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et de la découverte des nombres et de leur utilisation en maternelle.
- bonne connaissance des processus d'apprentissage en cycle 1 ;
- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne connaissance des enjeux d'apprentissages ultérieurs en cycle 2 ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

N° 4 - ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « CP-CE1 dédoublé »

Le maître « CP-CE1 dédoublé » exerce au sein d'une école en REP+ dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de 12 élèves de CP ou de CE1 ;
- soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel trois enseignants ont la responsabilité de deux classes de 25 élèves de CP ou de CE1 chacune. Son action est prioritairement centrée sur les enseignements fondamentaux : lire, dire, écrire, compter, respecter autrui ; elle vise à atteindre l'objectif « 100% de réussite ».

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat (exception faite des professeurs stagiaires), qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 2 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences

- bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération au cycle 2 ;
- bonne connaissance des processus d'apprentissage. ;
- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

Pour information : il est précisé que dans les classes bilingues, le renforcement des enseignants en français sera assuré par un enseignant « plus de maîtres que de classes ».

N° 5- CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Localisation : circonscription du premier degré.

Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015

Les conseiller(e)s pédagogiques sont des enseignant(e)s du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur, professeure des écoles maître formateur (CAFIPMF). Ils ou elles peuvent en outre disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option du CAFIPMF.

Les missions du conseiller pédagogique et de la conseillère pédagogique du premier degré s'exercent dans trois

champs d'actions A, B, C. La répartition des missions, l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent du contexte d'exercice et relèvent de la compétence de l'IEN chargé (e) de la circonscription.
(Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

1. Rappel des 3 champs d'action

A. Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

Cela concerne les directrices et les directeurs, les maîtres et les équipes d'école

Par son expertise pédagogique, le (la) conseiller(e), en tant que formateur (trice) polyvalent (e), apporte son aide et ses conseils aux enseignant(e)s titulaires ou stagiaires de l'éducation nationale et les amène à analyser leur pratique professionnelle au service de la réussite des élèves dans l'ensemble des disciplines ou domaines.

Il ou elle participe à l'accompagnement des enseignant(e)s, au début de leur carrière.

Le (la) conseiller(e) pédagogique favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignant(e)s : accompagnement des programmes, innovation pédagogique, travail en réseau.

Le (la) conseiller(e) pédagogique est une personne ressource qui accompagne le directeur dans le fonctionnement pédagogique et règlementaire de l'école. Il peut être amené à intervenir dans les écoles sur toute situation problématique signalée à l'IEN.

B. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

Le (la) conseiller(e) pédagogique est un(e) partenaire essentiel(le) dans la formation des enseignant(e)s du premier degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques, la prescription institutionnelle et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il conçoit et conduit des actions de formation initiale et continue (circonscription, département, INSPE, EAFC, ...), en mobilisant différentes modalités de formation (outils numériques, parcours de formation à distance, regroupements, ...).

Il s'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise (didactiques, pédagogiques, organisationnels).

→ Formation initiale, Formation continue

Le (la) conseiller(e) pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite des actions de formation continue des enseignant(e)s (réseau d'éducation prioritaire, circonscription, bassin, département). Il (ou elle) participe activement au suivi et à l'accompagnement des enseignant(e)s contractuels ou titulaires.

Le (la) conseiller(e) pédagogique peut contribuer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires sous l'autorité de l'IEN en relation avec les INSPE, dans le cadre d'un plan d'accompagnement renforcé.

Il (ou elle) participe à l'accompagnement des enseignant(e)s qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAPPEI, CAFIPEMF).

C. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

En circonscription / dans le département

S'il (ou elle) occupe essentiellement une mission d'ordre pédagogique, Le (la) conseiller(e) pédagogique peut aussi être conduit(e) à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription (aide à la gestion des remplacements, optimisation du temps de travail des personnels sur postes fractionnés et des temps partiels...).

Le (la) conseiller(e) pédagogique aide à la mise en œuvre de toute action favorisant la continuité pédagogique (mise en œuvre des programmes) et à la cohérence des enseignements. Il ou elle contribue à l'évaluation d'école ou d'établissements, Ils participent si besoin aux conseils de cycle, conseils d'école, conseils école-collège.

Le (la) conseiller(e) contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignant(e)s. Il (ou elle) peut participer à la conception de sujets d'examens. Il (ou elle) peut prendre part à des jurys de concours ou d'examen et être associé(e) à diverses commissions (recrutement pour postes à exigence particulière, postes à profil, enseignants contractuels...). Le (la) conseiller(e) pédagogique peut prendre part à des groupes de travail départementaux, académiques ou nationaux, à titre d'expert.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, Le (la) conseiller(e) pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information et de communication. Il (ou elle) peut aussi être amené(e) à le (ou la) représenter.

2. Répartition (non exhaustive) des missions

Missions communes à tous les conseillers pédagogiques

- Suivre les projets d'école (aide à l'élaboration, évaluations annuelles des actions, évaluation du projet)
- Suivre les projets de réseaux.
- Suivre les projets REP+ (réunions techniques, fiches actions et validation des heures de pondération, aide pédagogique aux équipes...).
- Accompagner les projets spécifiques selon les sollicitations (innovation, recherche, ...).
- Contribuer à l'enrichissement des liaisons inter-cycles et CM2-6^{ème}.
- Favoriser la construction des actions décidées dans les conseils pédagogiques école-collège : harmonisation des pratiques au sein du cycle 3, aider à construire des outils communs de gestion des apprentissages (programmations, progressions), favoriser la fluidité des parcours des élèves.
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (scolarisation des moins de 3 ans ; plus de maîtres que de classes, CP-CE1 dédoublés, ...).
- En lien avec l'IEN, participer à l'élaboration de notes de service et à la communication en direction des enseignants, y compris au moyen des outils numériques actuels.
- Participer aux cellules de crise le cas échéant et gérer l'urgence en cas d'absence de l'IEN.
- Participer à l'ensemble du plan de formation.
- Participer à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Missions spécifiques pour la conseillère ou le conseiller pédagogique généraliste

- Contribuer à la veille pédagogique.
- Animer le site Internet de circonscription en liaison avec l'IEN et l'ERUN.
- Coordonner et assurer le suivi des projets spécifiques (PAC, ACMISA, Sciences...) en lien avec les CPD de référence.
- Participer au pôle ressource de la circonscription en lien avec les RASED.
- Gérer l'application GAIA (organisation matérielle et suivi des formations) et des espaces FCP en lien avec les plans de formation élaborés.
- Contribuer à la gestion et à la mise à jour des outils de pilotage de la circonscription (listes des PES, néotitulaires, plannings divers, ...).
- Gérer les ressources matérielles et pédagogiques de la circonscription.

N° 6 – Enseignante ou enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap

Missions.

L'Unité d'Enseignement Externalisée pour Enfants Polyhandicapés est rattachée à l'EEAP, Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés, Caroline BINDER de Colmar.

Placé sous l'autorité de l'IEN-ASH, l'enseignant spécialisé coordonne l'ensemble du dispositif et est identifié comme pilote du projet dans l'unité. Il collabore avec l'équipe médicosociale dédiée au quotidien à l'UEEP, composée de trois professionnels (un éducateur spécialisé et deux accompagnants éducatif et social)

Il appartient à l'enseignant spécialisé de l'UEEP de mettre en œuvre une pédagogie adaptée et différenciée pour les élèves atteints de Polyhandicap.

Le projet de scolarisation des enfants en UE relève de la décision d'une commission d'admission pluridisciplinaire.

Missions de l'enseignant.

- Organise l'emploi du temps des élèves en assurant la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales dans le cadre fixé par le PPS.
- Est garant du PPS de l'enfant et des évolutions de celui-ci.
- Met en œuvre des parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et adaptés aux potentialités de chaque enfant.
- Partage un langage et des outils de réflexion communs avec les autres professionnels de l'EEAP.
- Participe aux réunions et à la vie de l'école sur tous les sujets concernant l'UEEP
- Collabore avec les enseignants de l'école afin de permettre des temps d'inclusion selon différentes modalités (projet commun, temps partagés, inclusions inversées...)
- Développe et entretient des relations de collaboration avec les familles premières partenaires de l'UEEP.

Compétences requises.

- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPA-SH, CAPSAIS)
- Avoir une expérience d'enseignement pour des élèves en situation de handicap

- Avoir une bonne connaissance du cahier des charges spécifique aux unités d'enseignement pour les élèves polyhandicapés
- Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat
- Avoir une connaissance de l'élève en situation de handicap et notamment du polyhandicap, connaître et promouvoir les principes de la scolarisation inclusive.
- Prendre en charge chaque élève individuellement ou en groupe
- Exercer une fonction de personne ressource pour l'école inclusive dans des situations diverses

Localisation et particularités.

- Poste à 100 % à l'école Maurice Barrès de Colmar (68)
- L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste.
- La durée hebdomadaire d'enseignement est de 24 heures plus 108 h annualisées pour la concertation consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire, de l'EEAP et à la formation.

N° 7- ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT BILINGUE ANGLAIS

Contexte :

Une 5ème classe élémentaire bilingue français-anglais est créée à la rentrée 2024 au sein du groupe scolaire Illberg (circonscription de Mulhouse 3), selon le principe 1 enseignant / 2 langues. L'école primaire publique bilingue de l'Illberg déploie un enseignement dans les deux langues, permettant aux élèves de développer une maîtrise fluide et naturelle du français et de l'anglais, pendant le temps scolaire mais aussi périscolaire. Depuis la rentrée 2023, cette école désectorisée adopte le même régime que celui des autres écoles mulhousiennes en matière de rythmes scolaires (semaine de 4 jours), avec des horaires cependant spécifiques : de 8h40 à 12h00 et de 13h50 à 16h30.

Qualifications requises - Compétences linguistiques et pédagogiques :

1. Maîtrise de l'anglais à un niveau C1 a minima du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
2. Solides compétences linguistiques démontrées si possible par une expérience professionnelle préalable en pays anglophone.
3. Capacité à prendre en compte et à développer le plurilinguisme dans son enseignement.
4. Bonnes compétences pédagogiques : créativité, usage de ressources, compétences interculturelles, maîtrise de méthodes actives.
5. Bon niveau de maîtrise des compétences numériques.
6. Capacité à travailler en équipe et à collaborer efficacement avec les collègues pour atteindre des objectifs communs.
7. Capacité à mettre en œuvre une pédagogie différenciée pour tenir compte des niveaux linguistiques et cognitifs différents au sein d'une même classe.
8. Flexibilité, créativité et ouverture d'esprit pour s'adapter aux modalités de travail de l'école, aux besoins individuels des élèves et aux exigences d'un environnement d'apprentissage innovant.
9. Intérêt pour l'innovation pédagogique et la recherche constante de meilleures pratiques pour améliorer l'expérience d'apprentissage des élèves.
10. Aptitudes relationnelles, de coopération, de coordination et de communication.

Missions :

En tant que professeur des écoles bilingues, votre rôle sera de fournir un enseignement de qualité conforme aux normes éducatives des programmes de l'éducation nationale et au référentiel du professorat des écoles, tout en favorisant le développement linguistique des élèves dans un environnement bilingue. Vous travaillerez en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique pour créer un environnement d'apprentissage inclusif et innovant.

1. Mettre en œuvre un enseignement équilibré en français et en anglais, en tenant compte des besoins individuels des élèves et en favorisant leur progression linguistique et leurs aptitudes scolaires.
2. Concevoir et mettre en œuvre des activités pédagogiques engageantes et interactives qui favorisent le développement des compétences linguistiques chez les élèves.
3. Collaborer avec l'équipe enseignante pour planifier et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants, intégrant les technologies éducatives et les méthodologies d'enseignement différenciées, dans le cadre du projet d'école.

4. Assurer un suivi régulier de la progression des élèves, en évaluant leurs acquis linguistiques et scolaires et en fournissant un feedback constructif pour favoriser leur développement.
5. En faisant preuve de disponibilité, participer activement aux réunions d'équipe, aux formations professionnelles et aux événements de l'école, en contribuant à la vie scolaire et au développement de la communauté éducative.

Pour tout renseignement, contacter M. Kozlik, IEN de la circonscription de Mulhouse 3 :
ce.0682027J@ac-strasbourg.fr

N° 8 - UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AUTISME

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant des élèves ayant un diagnostic d'autisme.

L'enseignante ou l'enseignant :

- pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique ;
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs ;
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

L'enseignante ou l'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui elle ou il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, elle ou il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Elle ou il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'elle ou il informe et dont elle ou il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises :

- très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA) ;
- savoir travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins ;
- développer un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif ;

Le candidat ou la candidate doit de préférence être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Références :

- 4^{ème} plan autisme,
- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017),

- Bulletin Officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter monsieur CONROY - IEN. A.S.H., Tél. :
03.89.21.56.88

N° 9 – UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

La coordonnatrice ou le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. La candidate ou le candidat doit être titulaire du

certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).
Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826
Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter monsieur CONROY, IEN ASH- Tél. : 03.89.21.56.88.

N ° 10- ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

L'ITEP scolarise, selon le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, « *des enfants, adolescents (...) qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que défini au grand II de l'article D. 312-59-2* ».

Cadre de travail :

L'enseignante ou enseignant est sous l'autorité hiérarchique du corps d'inspection de l'Education Nationale. Elle ou il assure ses missions sous l'autorité organisationnelle et fonctionnelle de la directrice de l'ITEP. Elle ou il travaille au sein d'une équipe interdisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique) dont l'unité d'enseignement fait partie.

L'enseignante ou enseignant est assujetti(e) aux contraintes du calendrier de l'établissement.

Profil du poste :

Enseignante ou enseignant spécialisé(e), titulaire notamment du CAPA-SH ou CAPPEI. Les personnels ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Conditions d'exercice :

Au sein de l'Unité d'Enseignement organisée par une coordinatrice pédagogique.

La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.

La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend :

- l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ;
- les aides spécifiques apportées au sein de l'établissement ;
- la coopération avec les établissements scolaires dans le cadre de l'inclusion.

L'équipe interdisciplinaire contribue étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Missions de l'enseignante ou enseignant :

- participer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités d'accueil ;
- assurer une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au profil des jeunes accueillis ;
- accompagner la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet
- participer aux réunions d'équipe interdisciplinaire ;
- évaluer les acquisitions et valoriser les parcours de formation.

Compétences souhaitées

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent ;
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail interdisciplinaire et au partenariat ;
- bonnes capacités d'adaptation ;
- bonnes capacités de communication, de relation et d'écoute ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.

- une expérience d'enseignement dans l'adaptation scolaire ou auprès des élèves en situation de handicap est souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter monsieur CONROY, IEN ASH- Tél. : 03.89.21.56.88.

N° 11 - COORDINATRICE OU COORDINATEUR DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS MÉDICO SOCIAUX

La coordination de l'Unité d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux est confiée à une professeure ou un professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH/CAPPEI. Elle s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement. La coordinatrice ou le coordinateur est ainsi placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

La coordinatrice ou le coordinateur pédagogique met en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'Unité d'Enseignement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de l'établissement, il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de l'établissement. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter monsieur CONROY, IEN ASH- Tél. : 03.89.21.56.88

N°12 – COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DES TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX

SECTEUR FERRETTE ET SEPPOIS LE BAS (ALTKIRCH)- POSTE PLEIN

Texte d'appui: Circulaire Préparation de la rentrée 2014: n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014.

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de circonscription d'ALTKIRCH (dont il est le collaborateur direct) et sous l'autorité fonctionnelle conjointe de l'IEN de circonscription du principal de collège de FERRETTE et de la principale de collège de SEPPOIS LE BAS. Son action s'inscrit dans le cadre des projets de Territoire éducatif ruraux « jumeaux » (TER) élaborés entre les écoles maternelles et élémentaires des secteurs des collèges de FERRETTE et de SEPPOIS, ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif local.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par l'IEN, le principal et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique, et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

Compétences spécifiques.

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés
- Bonnes connaissances des ressources et des enjeux des écoles de territoires ruraux et éloignés ;
- Capacités d'analyse et de communication ;
- Aptitude au travail d'équipe (en respectant les rôles et missions de chacun);
- Capacité à repérer les besoins des équipes, des élèves et du territoire ;
- Capacité à impulser des projets et des actions ;
- Développer la coopération entre l'école et les acteurs locaux pour garantir aux élèves un véritable pouvoir sur leur avenir.
- Capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Axe pédagogique.

- Participer aux instances du TER : comité de pilotage
- Participer à la conception et à la mise à jour d'outils afin d'assurer le pilotage du TER
- Mettre en cohérence les axes retenus dans le Territoire éducatif rural et les actions envisagées, en suivre la mise en œuvre et en assurer la progression ;
- Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite éducative, en lien avec les priorités retenues ;
- Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;

- Contribuer au déploiement des dispositifs relevant des politiques éducatives (Contrat Territorial Global (CTG), différents projets de territoire à différentes échelles, CESCE ...).
- Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les partenaires institutionnels et associatifs de ces établissements ;
- En lien avec les directeurs et directrices d'écoles, favoriser les relations entre les familles et l'École,
- En lien avec les objectifs du TER participer ou organiser certaines concertations d'enseignants (conseil de cycle 3 par exemple)
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le TER;
- Elle ou il peut être amené(e) ponctuellement à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers en lien direct avec les objectifs.

Axe organisationnel.

- Rédiger et diffuser les relevés de conclusions ;
- Représenter l'Institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Coordonner l'action des différents partenaires

Qualités attendues.

- Loyauté
- Rigueur
- Disponibilité – mobilité
- Aptitudes relationnelles (dialogue, écoute...)
- Sens du travail en équipe
- Savoir rendre compte
- Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPEMF) serait également un atout.

Localisation et particularités.

- Poste basé à la circonscription d'Altkirch avec rattachement administratif dans les écoles Robelin de Ferrette et Lambert de Seppois.
- Zone d'intervention : Ecoles maternelles - élémentaires, primaires et deux collèges FERRETTE ET SEPPOIS

Secteur de Seppois- Le- Bas.

3 RPI (5 classes EM et 10 EE)
2 écoles maternelles
2 écoles élémentaires

Secteur de Ferrette.

6 RPI (11 classes EM et 20 classes EE + 2 classes GS/CP)
1 Pôle scolaire

Déplacements fréquents dans tous les établissements scolaires du TER
Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription d'Altkirch

SECTEUR VALLE DE LA DOLLER (THANN)- POSTE A 50%

Quotité et zone d'intervention.

- Poste à 50%, basé à la circonscription de THANN avec rattachement administratif dans à l'école élémentaire Les abeilles de Masevaux-Niederbrück
- Zone d'intervention : Masevaux, Bourbach-le-haut, Dolleren, kirchberg, Sickert, Weigscheid, Lauw, Niederbrück, Oberbrück, Rimbach, Sentheim, Sewen, Sultzbach.

Cadre général.

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de circonscription de Thann (dont il est le collaborateur direct), sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de circonscription et du principal de collège de Masevaux.
Son action s'inscrit dans le cadre du projet de Territoire éducatif rural (TER) élaboré entre les écoles maternelles et élémentaires du secteur « vallée de la Doller » et le collège C. A. Gérard de Masevaux , ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif local.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par l'IEN, le principal et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

Compétences spécifiques.

- Bonne connaissance des systèmes éducatifs des 1er et 2nd degrés ;
- Bonne connaissance des ressources et des enjeux des écoles de territoires ruraux et éloignés ;
- Capacités d'analyse et de communication ;
- Aptitude au travail d'équipe (en respectant les rôles et missions de chacun);
- Capacité à repérer les besoins des équipes, des élèves et du territoire ;
- Capacité à impulser des projets et des actions ; à développer la coopération entre l'école et les acteurs locaux pour garantir aux élèves un véritable pouvoir sur leur avenir ;
- Capacité à développer et renforcer les partenariats ;
- Capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Axe pédagogique.

- Mettre en cohérence les axes retenus dans le Territoire éducatif rural et les actions envisagées, en suivre la mise en œuvre et en assurer la progression.
- Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite éducative, en lien avec les priorités retenues ;
- Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;
- Contribuer au déploiement des dispositifs relevant des politiques éducatives (Contrat Territorial Global (CTG), différents projets de territoire à différentes échelles, CESCE ...).
- Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les partenaires institutionnels et associatifs de ces établissements ;
- En lien avec les directeurs et directrices d'écoles, favoriser les relations entre les familles et l'École ;
- En lien avec les objectifs du TER participer ou organiser certaines concertations d'enseignants (conseil de cycle 3 par exemple) .
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le TER ;

Axe organisationnel.

- Rédiger et diffuser les relevés de conclusions.
- Représenter l'Institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Coordonner l'action des différents partenaires.

Qualités attendues.

- Loyauté
- Rigueur
- Disponibilité – mobilité
- Aptitudes relationnelles (dialogue, écoute...)
- Sens du travail en équipe
- Savoir rendre compte

Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPEMF) serait également un atout.

Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Thann Mme Delphine KAUFMANN 03 88 23 39 30 ce.0680125S@ac-strasbourg.fr

SECTEUR VALLEE DE LA THUR (THANN)- POSTE A 50%

Quotité et zone d'intervention

- Poste à 50%, basé à la circonscription de THANN avec rattachement administratif à l'école élémentaire de Saint-Amarin
- Zone d'intervention : Husseren-Wesserling-Mitzbach, Fellingering, Geishouse, Kruth, Malmerspach, Molau, Storkensohn, Urbes, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin.

Cadre général

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de circonscription de Thann (dont il est le collaborateur direct), sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de circonscription et du principal de collège de Saint-Amarin.

Son action s'inscrit dans le cadre du projet de Territoire éducatif rural (TER) élaboré entre les écoles maternelles et élémentaires du secteur « vallée de la Thur » et le collège R. Schumann de Saint-Amarin, ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif local.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par l'IEN, le principal et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

Compétences spécifiques.

- Bonne connaissance des systèmes éducatifs des 1er et 2nd degrés ;
- Bonne connaissance des ressources et des enjeux des écoles de territoires ruraux et éloignés ;
- Capacité d'analyse et de communication ;
- Aptitude au travail d'équipe (en respectant les rôles et missions de chacun);
- Capacité à repérer les besoins des équipes, des élèves et du territoire ;
- Capacité à impulser des projets et des actions ; à développer la coopération entre l'école et les acteurs locaux pour garantir aux élèves un véritable pouvoir sur leur avenir ;
- Capacité à développer et renforcer les partenariats ;
- Capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Axe pédagogique.

- Mettre en cohérence les axes retenus dans le Territoire éducatif rural et les actions envisagées, en suivre la mise en œuvre et en assurer la progression.
- Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite éducative, en lien avec les priorités retenues ;
- Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;
- Contribuer au déploiement des dispositifs relevant des politiques éducatives (Contrat Territorial Global (CTG), différents projets de territoire à différentes échelles, CESCE ...).
- Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les partenaires institutionnels et associatifs de ces établissements ;
- En lien avec les directeurs et directrices d'écoles, favoriser les relations entre les familles et l'École ;
- En lien avec les objectifs du TER participer ou organiser certaines concertations d'enseignants (conseil de cycle 3 par exemple).
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le TER ;

Axe organisationnel.

- Rédiger et diffuser les relevés de conclusions.
- Représenter l'Institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Coordonner l'action des différents partenaires.

Qualités attendues.

- Loyauté
- Rigueur
- Disponibilité – mobilité
- Aptitudes relationnelles (dialogue, écoute...)
- Sens du travail en équipe
- Savoir rendre compte

Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPMF) serait également un atout.

Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Thann Mme Delphine KAUFMANN 03 88 23 39 30 - ce.0680125S@ac-strasbourg.fr

N°13 – CHARGE OU CHARGÉE DE MISSION « CARRE REGALIEN »

Textes de référence

- LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Les missions de l'agent s'exercent dans le cadre du carré régalien. Elles ont trait aux thématiques suivantes :

- confort des valeurs et des principes de la République ;
- lutte contre la violence en milieu scolaire ;
- lutte contre le harcèlement scolaire ;
- prévention de l'absentéisme et suivi des situations relevant de ce phénomène ;
- suivi de l'instruction en famille.

Le chargé ou la chargée de mission exerce à la DSDEN du Haut-Rhin sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale, chef du service « Carré régalien ». Elle ou il est rattaché administrativement à l'école Pfister à Colmar.

Missions

Le chargé ou la chargée de mission apporte sa collaboration pour toutes les questions qui concernent les valeurs de la République. Elle ou il est notamment conduit à :

- participer au traitement des faits établissement. Elle ou il conseille les établissements et les informe sur les actions à mettre en œuvre. Elle ou il supervise la rédaction des courriers de soutien et d'admonestation. Elle ou il suit les situations en lien avec les différentes personnes ressources. Elle ou il collabore avec les partenaires et les différents personnels de l'éducation nationale dans le cadre du traitement d'un fait ;
- contribuer à la réflexion départementale sur le confort des principes républicains. Elle ou il est membre de l'équipe académique « Valeurs de la République » et peut être amené à accompagner et conseiller des personnels ;
- être l'interlocuteur de référence auprès de certains partenaires exerçant au sein ministère de la justice ou de l'intérieur ; à ce titre, le référent ou la référente siège à différentes instances et répond de manière réactive aux différentes sollicitations ;
- veiller au bon déroulement des contrôles d'enfants instruits en famille et endosser rôle de responsable de contrôle ;
- contribuer à la réflexion départementale sur la conduite de l'enseignement moral et civique dans le premier degré. Elle ou il est membre du groupe de travail départemental « Enseignement moral et civique » ;
- coordonner les actions au sein de la cellule de crise départementale.

L'implication dans des actions de formation, en lien avec les champs mentionnés ci-avant, est à prévoir. Il est attendu que l'agent produise des notes régulièrement et complète différentes enquêtes.

Compétences et aptitudes requises.

Ce poste spécifique nécessite :

- une solide aptitude à travailler en équipe et au dialogue ;
- une excellente capacité d'analyse ;
- une capacité d'adaptation à la variété des tâches proposées ;
- une capacité à rédiger des comptes-rendus en employant une syntaxe et un lexique adaptés ;
- une rigueur administrative et un sens développé de l'organisation ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une maîtrise des outils numériques, incluant le logiciel « Excel » qui est utilisé quotidiennement ;
- une capacité à gérer des situations de tension ;
- une capacité à s'autoréguler et à être force de propositions ;
- une compréhension fine des enjeux du poste, incluant la consultation régulière du chef de service pour évoquer toute situation et lui rendre compte en toute autonomie des actions entreprises ;
- un engagement dans les missions confiées.

La possession du CAFIPEMF n'est pas indispensable. Il serait toutefois souhaitable que le candidat ou la candidate envisage à termes la passation de cette certification.

Conditions particulières d'exercice.

- Le secteur d'intervention couvre l'ensemble du département. Les déplacements sont fréquents et non occasionnels. Le référent ou la référente pourra être amené à effectuer certains déplacements à l'échelle académique, de manière ponctuelle, en fonction des besoins du service.
- L'obligation horaire annuelle est de 1607 heures.
- Après six mois d'exercice, le télétravail est possible à raison de deux jours au maximum par semaine.
- Ce poste ouvre droit à une indemnité pour mission particulière de taux 2.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez laisser vos coordonnées téléphoniques à Romain Bernaud, chef de service, par courriel à : romain.bernaud@ac-strasbourg.fr

N°14 – RÉFÉRENTE OU RÉFÉRENT « CARRÉ RÉGALIEN »

Textes de référence

- LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Les missions de l'agent s'exercent dans le cadre du carré régalien.

Elles ont trait aux thématiques suivantes :

- confort des valeurs et des principes de la République ;
- lutte contre la violence en milieu scolaire ;
- lutte contre le harcèlement scolaire ;
- prévention de l'absentéisme et suivi des situations relevant de ce phénomène ;
- suivi de l'instruction en famille.

Le référent ou la référente exerce à la DSDEN du Haut-Rhin sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale, chef du service « Carré régalien ». Elle ou il est rattaché administrativement à l'école Pfister à Colmar. L'obligation horaire annuelle est de 1607 heures.

Missions.

A. Contribution aux opérations en lien avec l'instruction en famille

Une des missions du référent ou de la référente est la conduite des opérations en lien avec les contrôles de l'instruction en famille. Dans ce cadre, elle ou il est notamment amené à :

- étudier et instruire les dossiers de demande d'instruction en famille ;
- procéder aux contrôles des acquis des enfants instruits en famille après planification et envoi des convocations, les préparer en consultant les précédentes fiches de synthèse qui seront mises à disposition du collectif en format numérique, en rédiger les rapports et les envoyer aux familles ;
- construire ses propres supports de contrôle de l'instruction en famille, en appui sur une expertise pédagogique ;
- participer à l'élaboration et à la complétude des outils de suivi et de pilotage ;
- archiver tout document nécessaire au bon déroulement des opérations en format numérique et/ou papier ;
- participer à la complétude de différentes analyses statistiques ;
- analyser la pertinence de certaines demandes, en appui sur une expertise pédagogique, et répondre aux différentes sollicitations des familles ou de l'institution ;
- travailler en parfaite collaboration avec les services administratifs de l'éducation nationale ;
- participer activement et avec assiduité aux réunions d'équipes et d'informations et aux groupes de réflexion.

Elle ou il veille à garantir la qualité des supports utilisés et la conduite des contrôles dans le respect des règles administratives. Elle ou il s'engage dans toute autre tâche confiée en lien avec cette mission.

B. Contribution aux opérations en lien avec les autres champs du carré régalien

Le référent ou la référente apporte sa collaboration pour toutes les questions qui concernent les valeurs de la République. Elle ou il est notamment conduit à :

- participer à la réflexion liée aux problématiques portant sur le respect des valeurs de la République et à la laïcité ;
- participer aux actions de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- participer aux actions de prévention contre la violence scolaire ;
- être membre de l'équipe académique « Valeurs de la République » ;
- participer au groupe de travail de la mission « Enseignement moral et civique » ;
- être l'interlocuteur de référence auprès de certains partenaires exerçant au sein ministère de la justice ou de l'intérieur ; à ce titre, le référent ou la référente siège à différentes instances et répond de manière réactive aux différentes sollicitations.

Compétences et aptitudes requises.

Ce poste spécifique nécessite :

- une solide aptitude à travailler en équipe et au dialogue ;

- une excellente capacité d'analyse ;
- une capacité d'adaptation à la variété des tâches proposées ;
- une capacité à rédiger des comptes-rendus en employant une syntaxe et un lexique adaptés ;
- une rigueur administrative et un sens développé de l'organisation ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une maîtrise des outils numériques, incluant le logiciel « Excel » qui est utilisé quotidiennement ;
- une capacité à gérer des situations de tension ;
- une capacité à s'autoréguler et à être force de propositions ;
- une compréhension fine des enjeux du poste, incluant la consultation régulière du chef de service pour évoquer toute situation et lui rendre compte en toute autonomie des actions entreprises ;
- un engagement dans les missions confiées.

Conditions particulières d'exercice.

- Le secteur d'intervention couvre l'ensemble du département. Les déplacements sont fréquents et non occasionnels. Le référent ou la référente pourra être amené à effectuer certains déplacements à l'échelle académique, de manière ponctuelle, en fonction des besoins du service.
- L'obligation horaire annuelle est de 1607 heures.
- Après six mois d'exercice, le télétravail est possible à raison de deux jours au maximum par semaine.
- Ce poste ouvre droit à une indemnité pour mission particulière de taux 2.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez laisser vos coordonnées téléphoniques à Romain Bernaud, chef de service, par courriel à : romain.bernaud@ac-strasbourg.fr

N° 15 – CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL AU NUMÉRIQUE

Poste à profil à temps complet pour le recrutement d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique départemental chargé du numérique éducatif et d'Enseignante référente / d'Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) en charge du secteur de la circonscription de Wittelsheim :

La conseillère ou le conseiller pédagogique départemental en charge du numérique éducatif est une enseignante ou un enseignant qui connaît les usages pédagogiques du numérique éducatif d'une part et un formateur reconnu par une qualification de maître formateur (CAFIPEMF) ou qui s'engage à se présenter à cette qualification d'autre part.

Le poste requiert les compétences suivantes :

- Connaissances : ressources institutionnelles et cadre d'usage du numérique éducatif : CRCN, lien CRCN/LSU 1D, primàbord, réseau CANOPE, offres d'ENT existantes pour le 1D, cadre du déploiement des ENT, connaissances applicatives des règles de protection des données dans le cadre scolaire, portail PIX, applications d'usages pédagogiques pour les TBI/VPI/tablettes, usages de l'internet et de la Wi-Fi dans le cadre scolaire, outils et espaces de partage et de formation (M@gistère, TRIBU, apps.education...).
- Concevoir et animer : capacité à prévoir, organiser et mettre en œuvre des dispositifs de formation, en présence ou à distance, à destination des professeurs et des formateurs sur les usages pédagogiques du numérique au service des différentes disciplines d'enseignement.
- Savoir-faire : qualité d'analyse et d'esprit de synthèse, compétences de communication, capacité d'ajuster son apport à la différenciation des compétences relatives aux usages du numérique, capacité à rendre compte de son action et du suivi des projets, capacité à diffuser et à faire connaître des pratiques innovantes du numérique éducatif dans le 1D.
- Savoir être : capacité à pouvoir inscrire son action dans des collectifs de formateurs, de cadres et de professeurs, savoir travailler en équipe, pouvoir comprendre et analyser les besoins de formation, capacité à articuler les enjeux des disciplines avec l'apport des usages du numérique, capacité de dialogue et de relation avec des interlocuteurs variés au niveau institutionnel ou avec des collectivités locales, capacité à pouvoir convaincre et dynamiser une équipe enseignante ou de formateurs.
- Conduite de projets : accompagnement du déploiement progressif de PIX auprès des professeurs du 1D, accompagnement au déploiement de solutions d'ENT 1D en relation avec le niveau académique, le niveau départemental et les circonscriptions, accompagnement de projets locaux, académiques ou nationaux en relation avec les usages du numérique éducatif dans le 1D.

Le poste sera implanté administrativement sur le site de la cité administrative à Colmar.

Il requiert des déplacements dans le département. Ponctuellement, certains déplacements académiques et nationaux seront également à prévoir. Ces déplacements seront pris en charge dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La conseillère ou le conseiller pédagogique départemental au numérique éducatif est placé sous l'autorité du directeur académique de services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin (DASEN) et prend part à l'activité du groupe départemental des ERUN piloté par l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge du numérique éducatif. Son cadre d'action est défini par une lettre de mission. Il remet, à la fin de chaque année scolaire, un rapport de synthèse sur les activités conduites, leur analyse prospective et sur les projets à poursuivre.

La conseillère ou le conseiller pédagogique départemental chargé du numérique éducatif exerce également les fonctions d'ERUN de la circonscription de Wittelsheim où elle/il exerce sous l'autorité de Mme l'inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription.

Ce poste ouvre droit à une indemnité pour mission particulière de taux 2.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter M. David Cailleaux, inspecteur de l'Éducation nationale, chargé du suivi des usages pédagogiques du numérique éducatif : Tél : 03 89 24 81 25 / Courriel : ce.0681759T@ac-strasbourg.fr

N°16 - ENSEIGNANT EN CHARGE D'UNE CLASSE ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction il est fait appel à des professeurs ou des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignante ou de l'enseignant.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignante ou l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises.

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de la petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises.

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec madame Ganzitti – IEN Illfurth en charge de la mission maternelle – 03.89.68.05.78.

N°17 – INSTRUCTRICE OU INSTRUCTEUR AUPRES DE LA MDPH

Créée par l'ordonnance du 28 octobre 2020, la Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace est un groupement d'intérêt public exerçant les missions dévolues aux MDPH par le Code de l'Action sociale et des familles, sur un territoire de près de 2 000 000 d'habitants.

Elle regroupe environ 150 agents mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et différents services de l'Etat. Se substituant aux deux anciennes MDPH du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, elle a vocation à offrir à ses quelques 140 000 usagers des prestations harmonisées à l'échelle alsacienne, avec une exigence toute particulière en termes de qualité et de rapidité de traitement des demandes.

Sous l'autorité de la Cheffe de service Education et Orientation scolaire, l'instructeur de la MDPH assure l'instruction et la gestion des demandes d'un public en situation de handicap âgé de 0 à 16 ans sur un secteur géographique défini.

MISSIONS DU POSTE

- Réaliser l'instruction administrative et le suivi des demandes relevant de la compétence de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),
 - Anticiper les ruptures de droits,
 - Être l'interlocuteur privilégié des familles et partenaires en tant que référent des dossiers,
 - Assurer l'interface entre les travailleurs médico-sociaux et les enseignants référents.

TACHES

- Analyse des demandes, gestion, synthèse et suivi des dossiers selon la procédure mise en place par la MDPH, utilisation des logiciels métiers MDPH (filedirector, solis..),
- Participation aux précommissions ,
- Participation aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation et aux commissions,
- Accueil et information téléphonique à destination des particuliers et des professionnels intervenant dans la situation de la personne handicapée.

COMPETENCES REQUISES

- Intérêt pour le travail au service des personnes en situation de handicap et de leur famille,
- Connaissances de la législation liée au handicap et des dispositifs de l'école inclusive appréciées,
- Intérêt pour les politiques sociales en faveur des personnes handicapées et le secteur social en général,
- Capacité à assimiler les procédures mises en œuvre dans le cadre des différentes prestations, sur les plans législatif, réglementaire et technique,
- Empathie, sens du service public et discrétion professionnelle,
- Capacité d'adaptation,
- Qualités relationnelles, ouverture d'esprit et sens du travail en équipe,
- Autonomie, curiosité professionnelle et esprit d'initiative,
- Sens de l'organisation, rigueur et méthode,
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel) et capacité à utiliser des logiciels métiers (SOLIS MDPH, Win Client...).

LOCALISATION ET PARTICULARITES

- Enseignant titulaire, mise à disposition de l'Education nationale,
- Poste à temps complet,
- Semaine de 41h30 et 70 jours de congés par an,
- Résidence administrative située à COLMAR (125 Avenue d'Alsace).

N° 18- CONSEILLERE OU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE SCIENCES, TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La conseillère ou le conseiller pédagogique départementale remplit toutes les missions d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Territoire géographique : ensemble du département, interventions en académie

Formations

- Apporter son expertise didactique et pédagogique sur les enseignements scientifiques
- Contribuer à la mise en œuvre et l'accompagnement des évolutions de la politique éducative dans le cadre des disciplines scientifiques et technologiques
- Elaboration de l'offre de développement professionnel annuelle du département
- Formation des personnes ressources en sciences.
- Intervention dans le cadre de la formation de formateurs
- Accompagnement d'équipes dans le cadre du projet d'école ou d'un projet de circonscription
- Accompagnement d'équipes éducatives dans le cadre d'obtention de labels (éco-école, E3D, E3D de territoires, éco délégués...).

Impulsion

- Promotion et montage de projets à caractère scientifiques (Classes d'eau, Protéger l'environnement j'adhère, Projets innovants ...). Apporter son expertise aux équipes
- Conception et mise en œuvre d'opérations académique départementale (Concours climat, défis Accro de sciences).
- Veille scientifique autour de l'actualité
- Animer aux côtés de l'IEN le groupe départemental de pilotage de l'enseignement des sciences pour contribuer par son expertise à l'analyse des besoins de formation des enseignants du premier degré, à l'élaboration de ressources
- Participation aux travaux des groupes de pilotage académiques et départementaux EDD par exemple

Création d'outils

- Actualisation des ressources sur le site départemental.
- Assurer la veille du portail départemental de la Mission Sciences
- Participation à la news départementale ' « Actu Sciences »
- Elaboration de ressources d'aide à la mise en œuvre de l'enseignement des sciences (documents pédagogiques, fiches projets, matériel, évaluations...).

Partenariats

- Etre l'interlocuteur privilégié de l'éducation nationale avec les structures scientifiques et les collectivités territoriales (DRAC, Parc de Wesserling ...) avec lesquelles il travaille en partenariat.
- Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques et culturelles, intervenants spécialisés), notamment dans les domaines scientifiques.
- Accompagnement et développement des partenariats, dans le domaine scientifique (Ariena, Vaisseau, Jardin des sciences, ECO-conseil, EDF, Météo-France, ADEME...), territoriaux (Eurométropole...) et avec le monde associatif
- Développer un partenariat étroit avec la Maison des Sciences d'Alsace : co-construction et co-intervention dans le cadre du cahier des charges défini au niveau académique

Tâches administratives

- Contribuer à instruire des dossiers d'agrément d'intervenants extérieurs et veille à la conformité des conventions partenariales
- Préparation et participation aux commissions (PEJ, Classes d'eau, AICST, concours à destination des élèves...).
- Traiter et analyser certaines enquêtes ministérielles en rapport avec l'enseignement des Sciences, Technologie et l'Education au Développement Durable
- Participer à l'élaboration des supports d'évaluation et à l'élaboration de recommandations pédagogiques

Politique éducative

- Accompagnement des dynamiques de liaison école-collège dans le cadre du cycle 3

Autres spécificités

- Mise en œuvre et suivi de l'ASTEP (Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire), formation des étudiants et PE, organisation et participation aux jurys, bilans.

Ce poste ouvre droit à une indemnité pour mission particulière de taux 2.

N° 19- ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN DISPOSITIF DE REMÉDIATION SCOLAIRE (DRS)

Il s'agit d'un poste au sein d'une classe avec des élèves en classe de 5e, 4e et 3e ayant un suivi éducatif au sein de l'Association du Sahel Vert à mi-temps et en décrochage scolaire.
Ces élèves peuvent présenter des troubles comportementaux.

Ce poste est rattaché administrativement et situé au collège Charles Péguy de Wittelsheim.

MISSIONS

Les enseignantes ou les enseignants :

- assurent des enseignements pluridisciplinaires et des actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ; ces enseignements sont assurés en co-enseignement auprès de deux groupes de six élèves, avec 21h en classe et 2h de concertation ;
- évaluent les acquisitions et élaborent un projet pédagogique individualisé ;
- mettent en place des conditions d'apprentissage différenciées adaptées au public ;
- facilitent la mise en place d'une démarche inclusive ;
- valorisent les parcours de formation et accompagnent les élèves dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- conçoivent des projets pluridisciplinaires et travaillent en lien étroit avec le personnel éducatif, avec les partenaires (ASE, Association Sahel Vert).

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Capacités d'adaptation et sensibilité au parcours des élèves avec difficultés sociales ou de comportement

- Aptitude à valoriser les acquis des élèves pour restaurer la confiance en soi et valoriser les apprentissages
- Aptitude au travail en équipe

Si les candidates ou les candidats peuvent justifier du CAPASH ou du CAPPEI, cela constitue un atout.

Le poste est ouvert à des enseignantes et des enseignants du premier comme du second degré.

Pour tout renseignement complémentaire ou visite du dispositif, veuillez contacter le secrétariat du Service Départemental de l'Ecole Inclusive au 03.89.21.56.88 ou la coordonnatrice du DRS au 07 89 71 38 09 directement.